

DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Diplôme de niveau 4 - Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 40692

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Lien référentiel :

Bulletin officiel n°0135 du 12/06/2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043646160/2023-06-16/>

PUBLIC CIBLE ET PRÉREQUIS

PRÉREQUIS

- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. •
Pas de condition de diplôme

PUBLIC CIBLE

- Lycéens, salariés, personnes en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi ou sans emploi.

La formation en IFAS prend en compte le parcours antérieur :

Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants : DEA, DEAP, DEAES, DEAMP, CAFAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, TPAVF, TPASMS, diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) et les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allègements de formation.

Les ASHQ et agents de service justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes sont dispensés de la réalisation d'un stage de 5 semaines.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

BLOCS DE COMPETENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
BLOC 1 (RNCP35830BC01) Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires. 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
BLOC 2 (RNCP35830BC02) Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins. 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne. 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
BLOC 3 (RNCP35830BC03) Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage. 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
BLOC 4 (RNCP35830BC04) Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés. 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
BLOC 5 (RNCP35830BC05) Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités. 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

VOIES D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Voies d'accès sans condition de diplôme :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
 - La formation initiale
 - La formation professionnelle continue (notamment pour les Agents de Services Hospitaliers en fonction)
-
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

Modalités de sélection :

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel ou collectif d'une durée de 15 à 20 minute destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation
- Le dossier comporte les pièces suivantes : une pièce d'identité ; Une lettre de motivation manuscrite ; Un curriculum vitae ; Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

DATE(S) ET DUREE DE LA FORMATION

Date de rentrée en formation :

La rentrée est fixée au cours de la première semaine du mois de septembre. La fin de formation se situe à la fin du mois de juillet de l'année suivant la rentrée. La rentrée de janvier est fixée au cours de la première semaine du mois de janvier. La fin de formation se situe à la mi-décembre de l'année suivant la rentrée.

Durée :

44 semaines (1540 heures) dont 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation clinique (770 heures) si le cursus est suivi intégralement (cursus complet).

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation théorique : programme et modalités d'évaluation (selon le cursus suivi)

MODULES MODALITES D'ÉVALUATION	PROGRAMME
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>147 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation, les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation Exemples de contenus : - Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. - L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : -La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. - La santé publique - Les principales situations de vie : Maternité, Handicap, Vieillesse, fin de vie -La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique)
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque <i>21 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Évaluer ces actions et les réajuster Exemples de contenus : - L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation : - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. - Les actions de prévention.

Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne 77 heures Modalités d'évaluation : Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne. - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin Exemples de contenus : - Notions sur les pathologies prévalentes : - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques. - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. - Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. - Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes. - La douleur physique et psychique.
Module 4 : Mise en œuvre et soins adaptés, évaluation et réajustement 182 heures Modalités d'évaluation : Étude de situation Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Évaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments réajustés Exemples de contenus : - FGSU niveau 2 - Notions de pharmacologie - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aiguë. - Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües. - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aiguë : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. - Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie - Réalisation de soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage - Aide aux soins réalisés par l'infirmier - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Évaluation de la qualité des soins et réajustement des soins.

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée <i>35 heures</i> Modalités d'évaluation : Pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Évaluer, mobiliser les ressources de la personne - Favoriser son autonomie - Utiliser les aides à la manutention (matériel) - Identifier les situations à risques pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées Exemples de contenus : - Installation et déplacement des personnes - Techniques de mobilisation et prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approches théorique et pratique)
Module 6 : Relation et communication de la personne et de son entourage <i>70 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics divers en respectant la déontologie et les valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation Exemples de contenus : - Information et droits des patients - Techniques de communication - Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants - Démarche d'information, d'éducation et de prévention
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs <i>21 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de l'accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Exemples de contenus : - Formation des pairs et accueil des nouveaux professionnels (le tutorat, la transmission du savoir-faire, l'évaluation des acquis, ...)

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels. Prévention des risques associés <i>35 heures</i> Modalités d'évaluation : Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés aux différentes situations d'entretien - Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et d'infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectif et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits - Appliquer les procédures - Repérer les anomalies et les dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées Exemples de contenus : - Infection et prévention des risques, - Règles de bonnes pratiques et recommandations - Réalisation des opérations d'entretien des locaux et les matériels (approches théorique et pratique) - Tri et circuit des déchets hospitaliers, - Hygiène alimentaire et prévention des toxi-infections alimentaires collectives
Module 9 : Traitement des informations, qualité et gestion des risques <i>35 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins. - Transcrire et transmettre les données recueillies. - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soin ou de vie Exemples de contenus : - Techniques de communication écrite et traitement des informations (le dossier de soin, les transmissions ciblées, réglementation en vigueur)
Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques <i>70 heures</i> Modalités d'évaluation : Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Objectifs : - Identifier son propre champ d'intervention et des autres professionnels - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Évaluer sa pratique - Identifier les événements indésirables et les non conformités - Exercer sa pratique dans une démarche d'autoévaluation et d'amélioration de la qualité de la prise en soin - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences Exemples de contenus : - Le travail en équipe pluriprofessionnelle - La planification et l'organisation des soins au sein d'une équipe pluri-professionnelle - La démarche qualité et gestion des risques

Dispositif d'accompagnement des apprenants : 1) Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 heures 2) Suivi pédagogique individualisé (7h) 3) Travaux personnels Guidés (TPG) (35h)	Objectifs : - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé Exemples de contenus : - Positionnement de l'apprenant - Entretien avec l'apprenant - Accompagnement individualisé - Mise en place, le cas échéant, de dispositif complémentaire individuel - Accompagnement à l'explicitation et à la formalisation du projet professionnel - Possibilité d'un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allègements de formation : 35 heures maximum complémentaires lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique. Le suivi pédagogique individualisé prend le relai de ce dispositif d'accompagnement (7 heures)
---	---

La formation numérique en santé :

La formation au numérique en santé est intégrée dans les modules de formation correspondant au référentiel de certification. La formation délivrée est conforme au référentiel de compétences et de connaissances socles (18h). Une attestation de validation de la formation au numérique en santé est délivrée à l'élève par le directeur de l'institut de formation.

La formation clinique : (stages)

Les périodes de stages sont à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins **une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end**. Au regard des diplômes obtenus par l'apprenant et des acquisitions antérieures, le nombre d'heures de la formation clinique et le nombre de stage peuvent se voir écourter.

Les modalités pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques proposées sont variées afin de faciliter votre apprentissage et de privilégier l'interactivité du groupe.

- Classique : Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, travail individuel et de groupe, travail Personnel Guidé (35h)
- Innovantes : Pédagogie inversée, e-learning, pratiques réflexives, analyse de situations, approche par simulation
- Un suivi pédagogique individualisé durant toute la formation est assuré durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque élève

Les modalités d'évaluation :

Théoriques et pratiques :

Plusieurs types d'évaluations sont proposés :

- Étude de situation : clinique, d'hygiène, relationnelle
- Évaluation comportant une pratique simulée

Les évaluations peuvent se décliner en épreuves écrites (étude de cas cliniques, productions écrites), en épreuves orales (entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème) et en pratiques simulées (préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

L'élève doit obtenir une note au moins égale 10/20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

En cas de non-validation d'un bloc de compétences, l'élève, y compris s'il est redoublant, bénéficie **d'une session de rattrapage** par année d'inscription dans la limite de deux sessions aux évaluations par année d'inscription, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant.

Des stages : Acquisition des compétences en milieu professionnel

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra hospitalier. Ils sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le dernier stage, y compris pour les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation, doit se terminer l'avant dernière semaine de formation.

Cette évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Au terme des stages, **la commission de validation de l'acquisition des résultats** se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

En cas de non-validation de compétences en milieux professionnels, l'élève effectue une période en milieu professionnel de rattrapage des compétences en milieu professionnel par année d'inscription en formation dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Les modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) :

Pour être reçu au diplôme d'État d'aide-soignant, il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation. Le jury est souverain.

LE REDOUBLEMENT

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des modules des blocs de compétences non validés. Il conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement. **L'élève est autorisé à redoubler une fois.**

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription dans les mêmes conditions. Dans ce cadre, l'élève bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage dans les mêmes conditions.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

Les secteurs d'activité :

L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Type d'emploi :

- Aide-soignant.e

Poursuite d'études :

- Après trois années d'expériences professionnelles, l'aide-soignant peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères).
- Des passerelles sont possibles pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social comme le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP), d'ambulancier (DEA).

Financement de la formation :

- Financement personnel
- Conseil Régional Ile-De-France
- Employeur au titre de la formation continue
- Pôle emploi
- Transition Pro
- ANFH
- Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Contacts et informations :

Secrétariat Site de Meaux :

01 65 35 21 57

lfsighef.meaux@ghef.fr

Secrétariat site de Coulommiers :

01 64 65 73 11

lfsighef.clm@ghef.fr

Public en situation de handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez contacter les référents handicaps des instituts de formations paramédicales.

Toutes les informations concernant le handicap sont disponibles sur le site internet :

<https://www.ghcf.fr/etudiants-eleves/instituts-de-formations-paramedicales/accessibilite-handicap>

Notre Valeur ajoutée :

« Richesse de l'offre de stage en partenariat avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien et les structures partenaires sur le territoire »